



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **8 octobre 2012**

Délibération n° 2012-3273

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Economie sociale et solidaire - Attribution d'une subvention à l'Union régionale des entreprises d'insertion (UREI) pour son programme d'actions 2012 dans le cadre du développement d'activités économiques environnementales

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Rapporteur : Madame Besson

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 28 septembre 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 10 octobre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havar, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Martinez, Millet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Daclin, Crimier (pouvoir à M. Barral), Mme Pédrini (pouvoir à M. Rivalta), MM. Abadie (pouvoir à M. Desseigne), Passi (pouvoir à M. Réale), Crédoz (pouvoir à M. Martinez), Blein (pouvoir à M. Sécheresse), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Chabert (pouvoir à M. Buffet), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Léonard (pouvoir à M. Quiniou), Mmes Palleja, Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine), M. Vurpas (pouvoir à M. Joly).

Absents non excusés : Mme Bailly-Maitre, MM. Darne JC., Huguët, Kabalo, Louis, Morales, Muet, Uhlrich.

Conseil de communauté du 8 octobre 2012**Délibération n° 2012-3273**

commission principale : développement économique

objet : **Economie sociale et solidaire - Attribution d'une subvention à l'Union régionale des entreprises d'insertion (UREI) pour son programme d'actions 2012 dans le cadre du développement d'activités économiques environnementales**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 septembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'Union régionale des entreprises d'insertion (UREI) est une association loi 1901 créée en 1984, dont l'objet est de regrouper les entreprises d'insertion et des entreprises de travail temporaire en insertion sur la région Rhône-Alpes. Elle fédère actuellement environ 54 entreprises adhérentes sur l'ensemble de la région, ce qui représente plus de 3 000 emplois salariés en insertion.

Ces entreprises assurent un triple rôle : économique avec des exigences de compétitivité de rentabilité et de durabilité, social avec l'accueil de personnes exclues et sociétal en développant une autre économie au service du territoire et de l'humain.

La vocation de l'UREI est de promouvoir le modèle de ces entreprises, de les représenter auprès des partenaires publics, économiques et sociaux et enfin d'accompagner et soutenir les entrepreneurs d'insertion dans leurs démarches de création ou de développement.

Les entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS) positionnées sur le champ spécifique de l'environnement ne sont pas toujours spontanément repérées comme de véritables entreprises avec un potentiel de développement, alors qu'elles sont en nombre important à y intervenir.

L'UREI Rhône-Alpes propose de développer une action spécifique dans ce domaine pour, notamment, assurer le développement des activités des entreprises de l'ESS qui oeuvrent dans cette filière en apportant à celles-ci les valeurs propres à l'ESS (gouvernance, concertation, utilité sociale, etc.). Cette action se conduit en partenariat avec les différents clusters "environnement" présents sur la région et fait l'objet d'un engagement spécifique au titre du contrat sectoriel régional dédié à l'économie sociale et solidaire.

a) - Objectifs

La Communauté urbaine de Lyon a initié une démarche pour développer l'économie sociale et solidaire. En effet, dans un contexte socio économique bouleversé par la crise, les acteurs de l'économie sociale et solidaire (associations, fondations, mutuelles de santé et d'assurances, banques coopératives, coopératives de production, coopératives d'artisans, coopératives d'acheteurs, coopératives d'activité et d'emploi) ont démontré leur contribution économique au maintien de l'emploi et de l'activité économique sur le territoire. Ils représentent aujourd'hui plus de 12 % des établissements privés et assurent plus de 9 % des emplois salariés en "équivalent temps plein" de l'agglomération lyonnaise, notamment dans le secteur associatif dédié à l'éducation, l'action sociale, la santé ou la culture.

Le soutien de la Communauté urbaine porte, en 2012, sur l'animation des structures représentatives de l'économie sociale et solidaire et du plan d'actions élaboré pour s'intégrer aux différentes politiques publiques promues par la Communauté urbaine. Celui-ci s'articule autour de 4 axes :

- **Axe 1** : favoriser le développement de l'entrepreneuriat en économie sociale et solidaire, en synergie avec le plan d'actions de Lyon_Ville de l'entrepreneuriat,

- **Axe 2** : professionnaliser les acteurs de l'économie sociale et solidaire et structurer les réseaux par le développement de pôles de compétences,

- **Axe 3** : connaître et faire connaître l'économie sociale et solidaire,

- **Axe 4** : soutenir des projets d'agglomération, notamment autour de l'habitat coopératif, du commerce équitable ou la création de nouvelles filières économiques.

La présente délibération répond à l'objectif de l'axe 4 et plus particulièrement à celui de soutenir la création de nouvelles filières économiques sur l'agglomération.

b) - Programme d'actions pour 2012 et plan de financement prévisionnel

Il s'agit d'accélérer, sur la période 2012-2014, le développement d'activités pour les entreprises de l'ESS dans le secteur environnemental.

5 filières principales ont été sélectionnées sur l'agglomération : filière déchets, chimie/environnement, énergie, éco-construction et filière transport logistique.

Le programme d'actions identifie d'ores et déjà 5 projets concrets qui pourraient être portés par des structures de l'économie sociale et solidaire : une plateforme de production de compost, une unité de méthanisation, de l'éco-rénovation, un projet dernier kilomètre et une plateforme textile.

L'UREI Rhône-Alpes, pour mener à bien ce projet, animera un dispositif autour de 2 pôles :

- un pôle animation qui assurera la coordination globale du dispositif, la mise en réseau des entreprises de l'ESS, l'accompagnement opérationnel des projets et développement,
- un pôle veille technique et développement : veille sur l'activité en participant aux rencontres filières des pôles de compétitivités, assure le lien avec les clusters (éco-énergie, cluster logistique, etc.), élabore une stratégie de développement du secteur d'activité, repère les opportunités de développement et/ou de créations d'activités.

Il s'agira de :

- mobiliser des acteurs des différentes filières : petites et moyennes entreprises (PME), branches professionnelles clusters, pôle de compétitivité,
- développer les coopérations économiques entre les acteurs des filières et les entreprises d'insertion, les sociétés coopératives de production, les entreprises de l'économie solidaire qui souhaitent s'impliquer sur le développement de filières environnementales,
- créer 30 à 50 emplois à l'issue des 3 années d'actions, conforter l'activité existante des structures de l'ESS, des perspectives de développement sont envisageables à plus long terme en fonction des capacités à essaimer les projets.

Budget prévisionnel juillet 2012-juillet 2013

Charges (en €)		Produits (en €)	
charges de personnel	56 790,34	Région Rhône-Alpes	40 000,00
charges de l'action	33 338,07	Communauté urbaine de Lyon	20 000,00
		fondations/autres financeurs	15 000,00
		participation entreprises	15 128,41
Total	90 128,41	Total	90 128,41

Il est proposé une participation financière de la Communauté urbaine de 20 000 € au profit de l'UREI pour son programme d'actions 2012 dans le cadre du développement d'activités économiques environnementales ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € au profit de l'Union régionale des entreprises d'insertion (UREI) pour son programme d'actions 2012 dans le cadre du développement d'activités économiques et environnementales,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'Union régionale des entreprises d'insertion définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement correspondante de 20 000 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 657 4 - fonction 90 - opération n° 0P01O1578.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 10 octobre 2012.